

Projet de régularisation des crues
du bassin versant du lac Kénogami

**Rectifications du promoteur
au sujet du mémoire DM 27**

Pour faire suite à la préoccupation de certains intervenants qui considèrent que « *en cas de catastrophe naturelle qui endommage la structure du barrage, c'est un véritable drame que la population vivra de nouveau* », le promoteur souhaite signaler les éléments suivants dans le cadre du futur projet.

1. Les structures du lac-réservoir Kénogami sont renforcées et rehaussées pour répondre à la nouvelle loi sur la sécurité des barrages et faire face à une CMP correspondant à près de trois fois la crue de 1996. En particulier, le rehaussement des digues de Creek-Outlet permet d'éviter tout débordement dans le ruisseau Jean-Deschênes et, par conséquent, de sécuriser la zone industrielle d'Arvida.

2. Le barrage Pikauba est conçu lui aussi pour retenir 272 hm³ d'eau en cas de CMP, et les critères élevés de conception garantissent l'intégrité de cette structure pour le cas de chargement qu'est la CMP. Entre autres, ce type de barrage est celui qui résiste le mieux aux tremblements de terre. De plus, rappelons que les études de bris de barrage déposées à l'exploitant démontrent que la rupture très hypothétique du barrage Pikauba n'occasionnerait pas, en conditions normales, de débordement au lac Kénogami.
3. En cas, par contre, de nouvelle catastrophe naturelle de très grande ampleur (supérieure à une crue 1996), il faut s'en remettre au plan des mesures d'urgence qui devra permettre l'évacuation de la population le plus tôt possible. Dans l'éventualité d'une telle situation extrême, la présence du réservoir Pikauba aurait le mérite d'atténuer temporairement les effets dévastateurs au lac-réservoir Kénogami et ferait gagner de précieuses heures pour la prise de décision ainsi que pour l'évacuation de la population.